

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DU 123 Dénomination allée Jacques Derrida (6e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " allée Jacques Derrida " à une partie du terre-plein central du boulevard Raspail (6e) ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

La dénomination " allée Jacques Derrida " est attribuée au terre-plein central du boulevard Raspail, voie publique, commençant rue de Rennes et finissant rue de Fleurus (6e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO